

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 21 mars 2024

Date de convocation : 14 mars 2024

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre, *vingt-et-un mars*, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Patrick, HENNEQUIN Aurélie, DEVILLERS Jean-Louis, BRAY Daniel, CAZE Jimmy, BOULANGER Fanny

Etaient excusés : EBENRETT Frédéric, HERBET Caroline, LEFEBVRE Alexandre

Etaient absents : FROISSART Henri-Nicolas, PAYEN Teddy

Secrétaire de séance : HENNEQUIN Aurélie

Ordre du jour

DE24008 - ZAENR bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

DE24009 - Bâtiment technique : devis et permis de construire

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H30,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Mme HENNEQUIN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 20 février 2024 est approuvé.

DE24008 - ZAENR bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 12 décembre au 20 décembre 2023, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe

□ 7 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)

qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été validées :

CM 2024-02

- solaire photovoltaïque sur bâtiment : parcelles cadastrées AC0071 (église), AB0049 et AB0052 (mairie, école et salle des fêtes) et les parcelles bâties de la commune d'Hamelet, présentées sur la carte en annexe

- solaire photovoltaïque au sol : parcelle cadastrée OA0465, présentées sur la carte en annexe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées listées ci-dessus :

- solaire photovoltaïque sur bâtiment : tout le territoire de la commune d'Hamelet
- solaire photovoltaïque au sol : parcelle cadastrée OA0465
- hydro-électrique : les deux déversoirs du chemin du halage.

Le conseil municipal CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique du département de la Somme,
- au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme,
- à la Communauté de Communes du Val de Somme,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de...),

Monsieur le Maire rappelle que sept personnes ont consigné des observations sur le registre : le ressenti global est que les administrés ne veulent pas de zone éolienne sur Hamelet. Les administrés étant en accord avec le photovoltaïque, il propose de laisser les zones comme définies : le terrain de l'ancien camping et toutes les parcelles bâties.

Après un tour de table, tous les élus présents sont en accord pour retirer la zone éolienne. Les conseillers ayant donné leur pouvoir s'étaient également positionnés de la même manière.

Madame Hennequin propose de faire un tour de table pour chaque zone à définir.

Concernant le photovoltaïque sur toiture, Monsieur Bray demande quelle incidence il y a sur les parcelles non bâties car seules les parcelles bâties sont indiquées pour les zones définies.

Madame Hennequin indique que c'est le cas également des zones agricoles où des panneaux photovoltaïques pourraient être posés en toiture des hangars. Monsieur le Maire indique que les autorisations sont acceptées d'office sur des bâtiments agricoles. Madame Hennequin indique qu'il faut mettre tout le territoire d'Hamelet sans distinction de bâti ou non, ça n'oblige à rien mais ce sera possible. Monsieur Cazé demande si une déclaration préalable sera toujours nécessaire pour la pose. Madame Hennequin lui répond que la procédure sera toujours la même mais si la parcelle n'est pas dans la zone définie, la démarche sera plus complexe.

Concernant le photovoltaïque au sol, la parcelle définie est celle de l'ancien camping. Monsieur le Maire profite pour faire part aux élus qu'il s'est fait approcher par une personne qui souhaiterait reprendre la zone de l'ancien camping pour une zone de loisirs avec snack et activités touristiques. Sur place, elle a vu le bâtiment et voudrait que la mairie le rénove.

Monsieur Bray dit que tout serait à raser. Monsieur le Maire dit que ce serait possible de le rénover mais cela aura un coût. Monsieur Bray demande si cela serait à la charge de la commune.

Monsieur le Maire confirme que c'est ce qui est demandé. Madame Hennequin indique que la personne fasse une étude pour voir la rentabilité et présente son projet pour en discuter mais qu'il n'y a pas assez d'éléments à ce jour. Elle indique également que ce style de projet n'est pas

CM 2024-02

incompatible avec la zone définie au PLUi (zone naturelle de loisirs). Monsieur le Maire explique que Madame Herbet va lui donner les coordonnées d'une entreprise sérieuse pour les panneaux photovoltaïques afin de réaliser une étude. Madame Hennequin pense que c'est préférable pour ne pas tomber sur un démarchage frauduleux. Madame Hennequin rappelle que la CCVS préconisait de conserver une partie en zone de loisirs et d'ouvrir une zone naturelle d'équipements publics. Madame Boulanger souhaiterait que toute la parcelle ne soit pas mise dans la zone car c'est une zone naturelle et il pourrait, un jour, y avoir des pédalos ou canoës. Madame Hennequin rappelle que la zone naturelle n'est pas la zone d'eau et donc il ne pourra pas y avoir de pédalo à cet endroit. Monsieur Cazé et Monsieur le Maire explique que le camping était très bien mais qu'il n'a pas été bien exploité à l'époque. Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas vendre cette partie du territoire communal. Il est rejoint par les élus. Madame Hennequin explique qu'avec les dernières lois climat et résilience et ZAN, il sera de plus en plus difficile de construire. Elle explique qu'il y a de nombreux logements vacants ou de grandes maisons pour peu de locataires et que des taxes sont instaurés. Monsieur Cazé indique qu'il en a également entendu parler et que la taxe est assez importante. Madame Boulanger demande si cette taxe est valable également sur Hamelet. Monsieur le Maire lui confirme. La zone de l'ancien camping est donc reprise pour les zones ZAENR en photovoltaïque au sol. Monsieur le Maire explique qu'il avait également eu une demande de reprise pour une aire de camping-car mais avec demande d'achat de la parcelle, ce que le conseil municipal avait refusé. Une demande pour une base nautique a également été faite. Monsieur Bray indique que ce ne serait pas possible puisqu'il faudrait utiliser le plan d'eau, ce qui est confirmé par Madame Hennequin. Madame Hennequin souhaite discuter de zones hydro-électriques. Monsieur le Maire lui indique que c'est une bonne idée. Madame Boulanger demande si cela fait du bruit, ce qui est infirmé par Monsieur Cazé qui lui explique que c'est juste une petite turbine. Monsieur le Maire indique que ce serait comme une petite chute d'eau. Madame Hennequin explique que les zones pourraient être aux deux déversoirs du chemin du halage. Tout le monde est en accord avec cette proposition. Madame Hennequin explique que cela pourrait alimenter quelques bâtiments et que ce n'est pas très grand. Elle rappelle que c'est une zone proposée mais qu'il n'y aura peut-être jamais de projet. Monsieur le Maire indique avoir vu un méthaniseur à Albert mais que cela a un coût très important, ce que confirme Madame Hennequin.

DE24009 - Bâtiment technique : devis et permis de construire

Le Maire présente le projet d'un bâtiment technique derrière la mairie. Il précise qu'aucune subvention ne sera attribuée pour ce projet.

Les différents devis d'entreprises et de fournitures sont présentés aux membres du conseil municipal pour avoir une vue d'ensemble sur le coût total du bâtiment.

3 devis pour le bâtiment sont parvenus :

- SARL Meheut de Hérissart : 40 101€ HT
- SMB Mangeot : 29 438.50€ HT
- LAURALU : 43 900€ HT

3 devis pour le terrassement et le puisard sont parvenus :

- SARL DESCAMPS : 17 445€ HT

CM 2024-02

- Kiloutou (sans chauffeur) : 3 523.70€
- ETAR Petit : 2422 € HT

1 devis pour l'électricité est parvenu :

- Société ROGER : 3 164€ HT

1 devis d'architecte est parvenu :

- Yves Franck KIKI : 2 500€ HT

Monsieur le Maire précise que les devis des fournitures peuvent varier puisque les travaux vont être étalés dans le temps.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet
- Valide la proposition de Yves Franck KIKI pour l'architecte et le dépôt du permis de construire.
- Valide les devis des entreprises SARL Meheut pour le bâtiment technique, ETAR Petit pour le terrassement et le puisard, la société ROGER pour l'électricité.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Madame Boulanger demande si l'entreprise MEHEU est la moins chère. Monsieur le Maire lui explique que non mais que les matériaux utilisés sont mieux et qu'il y a l'isolation du bâtiment compris. Madame Hennequin indique que pour le terrassement, il n'y pas de questions à se poser dans le choix. Monsieur le Maire indique qu'un entrepreneur de Villers-Bretonneux n'a pas fourni de devis car n'ayant pas le matériel à disposition, le devis aurait été trop onéreux. Madame Boulanger demande si l'agent technique va faire la dalle au sol. Monsieur Bray demande combien de jour la pompe de la dalle sera disponible. Monsieur le Maire lui répond qu'elle sera mise à disposition pour une journée. Madame Hennequin confirme que le projet est plus abouti qu'à la réunion précédente. Madame Boulanger demande si l'isolation est prévue, ce que confirme le Maire avec la prestation de l'entreprise MEHEU. Madame Hennequin reprend que la gestion de la conception est à la charge de la commune. Monsieur le Maire explique qu'il fera une tranchée depuis le bâtiment de l'école pour l'eau. Monsieur Cazé demande pourquoi ne pas se raccorder à la mairie mais Monsieur le Maire lui explique que c'est compliqué et que le raccord ne pourrait se faire que de l'autre côté du bâtiment de la mairie, l'école est plus proche. Monsieur le Maire détaille le devis de l'électricien où tout est compris, le tableau, les prises, l'alimentation de la porte, le raccordement. Monsieur le Maire rappelle que tout sera fait en allant. Avec les devis choisis et les fournitures, le devis est à ce jour de 54 019.50€ HT. Madame Boulanger fait remarquer que l'agent technique, en effectuant lui-même la dalle, va faire gagner beaucoup d'argent à la mairie. Monsieur Cazé demande dans quel devis est prévu le plancher. Monsieur le maire lui explique que pour le moment le plancher n'est pas prévu et pourra être fait plus tard. Monsieur Cazé voudrait que tout soit prévu pour que le projet soit clos à la fin des travaux et ne rien à voir plus tard. Monsieur le Maire lui indique que la surface au sol est suffisante pour le moment et qu'il n'y a pas de subvention pour ce bâtiment. Monsieur Cazé indique que de son point de vue, il est préférable de tout faire maintenant. Madame Hennequin propose d'effectuer un devis. Monsieur Cazé valide et Monsieur le Maire indique que le devis sera demandé mais que si le

CM 2024-02

montant est trop élevé, le plancher sera fait par la mairie plus tard. Monsieur Cazé demande combien de surface sera disponible. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il est prévu 120 m² ce qui est déjà grand et qu'il n'y aura pas plus de difficulté à mettre en place un plancher pour un étage plus tard. Madame Hennequin demande à avoir un planning, non pas avec des dates précises mais avec l'ordre des travaux. Monsieur le Maire va préparer cela. Monsieur Bray est intéressé également par cette idée.

QUESTIONS DIVERSES

- La gendarmerie est passée en mairie pour faire le point sur les interventions de 2023 :
 - Au niveau de la sécurité routière, les infractions et le nombre d'heures de sécurité routière ont doublé entre 2022 et 2023 : 5 infractions en 2022 pour 11 en 2023 et 21 heures de sécurité routière en 2022 pour 54 en 2023.
 - Au niveau des interventions, en 2022, il y a eu 10 interventions dont une pour différent/violence intrafamiliale. En 2023, il y a eu 8 interventions dont 3 pour accidents de la circulation routière.
 - Au niveau de la délinquance, en 2022, 3 atteintes aux biens ont eu lieu dont 1 cambriolage et 1 vols liés aux véhicules. En 2023, 4 atteintes aux biens ont eu lieu dont 1 cambriolage et 2 vols liés aux véhicules.
 - En 2022, il n'y a eu aucune heure destinée aux actions de préventions contre 5 heures / gendarme en 2023.
 - En 2022, pour la présence des gendarmes sur la commune, il y a eu 113 heures/gendarme en 2022 contre 340 heures/ gendarme en 2023.
- Monsieur Lefebvre et Monsieur Cazé ont transmis à la secrétaire de mairie une documentation sur une subvention ARBR de la région pour la plantation d'arbres. Le montant minimum de dépense doit être de 500€. La dépense éligible est de 10€ par plant et la subvention plafonnée à 90%. Seuls les dépenses pour les plants, les protections et paillage biodégradable associé sont retenus (préparation du sol, prestation de plantation, entretien... sont exclus). Monsieur Cazé explique que c'est Monsieur Lefebvre qui a soumis cette idée pour reboiser le marais. Madame Hennequin propose la plantation à l'entrée des jardins et d'associer les enfants du village à ce projet. Monsieur le Maire indique qu'une rangée peut être plantée également le long de la plateforme à l'entrée du village. Madame Boulanger indique qu'elle avait déjà parlé d'un verger solidaire, peut être derrière l'église. Monsieur le Maire indique que dans le cas d'un verger solidaire, il faudra penser à un gardien pour que cela reste solidaire et qu'il n'y ait pas d'abus ou de revente. Monsieur Cazé propose également la mise en place d'un composteur communal. Madame Hennequin indique qu'un composteur pourrait être mis à chaque résidence. Les élus discutent de la possibilité de mettre un composteur communal au niveau des jardins communaux. Madame Hennequin indique que le compostage est maintenant obligatoire chez les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2024. Madame Boulanger indique qu'un composteur par habitation est bien géré mais dans un composteur communal sans surveillance, il y a un risque que soit mis tout et n'importe quoi. Monsieur Bray indique que si c'est obligatoire pour chaque habitation, il n'est donc pas la peine d'en mettre un communal. Monsieur Cazé confirme que c'est obligatoire mais explique que les habitants sans jardin n'ont aucune utilité d'un composteur et cela risque de ramener les rats. Madame Hennequin indique qu'il y en a sur Albert et que les gens se déplacent pour jeter leurs



CM 2024-02

détritus et que, de plus, certains sont jolis. Monsieur le Maire propose d'attendre d'avoir les caméras et de réfléchir au projet.

- Monsieur le Maire explique que le nouveau bureau du comité des fêtes venant de se mettre en place, c'est la mairie qui va gérer l'évènement de Pâques exceptionnellement cette année et il demande qui pourra être présent pour la chasse aux œufs le dimanche 31 mars matin. Madame Hennequin et Madame Boulanger vont gérer la chasse aux œufs cette année. Madame Boulanger demande à ce que soit précisé sur les affiches de prévoir un panier. Monsieur le Maire ajoute que certains membres du comité des fêtes viendront en renfort.
- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la fête du village. Il explique avoir demandé à avoir des auto-tamponneuses, nous attendons encore le retour mais cela semble compromis. Il sera possible d'avoir des jeux gonflables mais sans accompagnateurs, ce qui veut dire qu'un conseiller doit rester pour surveiller la journée donc peut être partir exceptionnellement sur autre chose cette année. Les vélos rigolos sont disponibles mais pas le maquillage. Madame Hennequin demande si le comité des fêtes prévoit la restauration. Monsieur le Maire explique que normalement oui mais leur réunion est prévue le lendemain. Madame Boulanger demande si on ne peut pas changer d'activité, comme par exemple un spectacle de bidons. Monsieur Cazé propose un spectacle de marionnettes. Il va également voir avec les jeunes sapeurs-pompiers mais au vu de l'échéance, cela risque d'être compliqué. Monsieur Bray propose un orchestre pour changer. Madame Boulanger ajoute qu'avec un orchestre, un spectacle de twirling bâton pourrait être original. Monsieur Cazé propose que chacun se renseigne et ramène des devis pour la prochaine réunion de conseil et décider tous ensemble. Madame Hennequin ajoute qu'il faut penser à ce que les propositions plaisent aux habitants.
- Monsieur le Maire indique que Monsieur Desvignes souhaite mettre une plaque commémorative sur le monument aux morts. Il explique que c'est le dernier ancien combattant du coin. Les élus sont favorables à cette idée mais souhaiteraient voir à quoi cela ressemblera et à quel endroit exactement la plaque sera fixée pour que ce soit harmonieux. Un élu se rendra avec Monsieur Desvignes pour voir la plaque et le rendu sur photo montage, au besoin.
- Monsieur Cazé demande où en est le nommage de la place et si on renomme la place ou une salle. Monsieur le Maire indique que ce sera la place et non une salle et qu'il doit demander l'autorisation à la famille. Monsieur le Maire va demander l'accord pour passer la délibération. Madame Hennequin indique qu'il faudra prévoir l'inauguration ensuite.
- Monsieur Cazé demande où en sont les travaux des lumières. Monsieur Cazé fait remarquer que des poteaux ne sont pas encore retirés suite aux enfouissements de réseaux. Monsieur le Maire indique que les travaux ne sont toujours pas terminés et qu'avant de commencer les prochains, il voudrait attendre que tout soit terminé. Madame Boulanger indique que son trottoir n'a pas été fait et que l'eau s'infiltré, qu'il aurait fallu mettre des cailloux. Monsieur le Maire lui indique que ce n'était pas prévu dans les travaux des enfouissements de réseaux. Plusieurs trottoirs seraient à refaire, il faut voir qui les fait. Si c'est la mairie qui s'en charge, ce sera certainement du 50/50 au niveau du financement.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Patrick PETIT



Le secrétaire de séance,

Aurélien HENNEQUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélien Hennequin', written over a horizontal line.